

Recouvrement des créances par l'huissier et apres ?

Par arena55, le 29/10/2014 à 00:54

Bonjour suite a des créances non recouvrées un huissier de justice est venu chez moi et a saisie ma TV pour procédé à une vente forcée, seule chose qu'il pouvait prendre. Cependant cela ne couvrera pas le montant de la taxe d'habitation de 350€. Une amie m'aide mais ce ne sera pas suffisant pour le reste de mes impayés. En effet, j'ai d'autres créances en cours, je ne peux pas toucher le RSA car moins de 25 ans et pas assez travaillé, ni le chomage. Je n'ai donc aucun revenu sauf l'APL qui est versé directement a mon bailleur.

Que peut-il se passer de plus à mon encontre ? vous parliez de dossier de surendettement ? Que cela m'apporterait-il?